



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 131251

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur les actions mises en oeuvre depuis 2005 dans le cadre des plans autisme gouvernementaux et sur celles envisagées dans le cadre de l'opération intitulée « L'autisme, grande cause nationale 2012 ». En effet, alors qu'un effort national pluriannuel est déployé par les pouvoirs publics, certains acteurs de l'aide à domicile spécialisée connaissent paradoxalement d'importants problèmes de financement, qui mettent en péril leurs actions au service des familles. Ainsi, en Meurthe-et-Moselle, l'un de ces services, conduit par l'association GARDE, ne peut plus financer ni la formation de ses intervenants ni la coordination de leurs interventions, au détriment de la prestation délivrée aux familles. 100 000 euros manquent aujourd'hui pour assurer la continuité du service, une somme que les collectivités locales et l'ARS ne se disent pas en mesure de débloquer eu égard à leurs secteurs d'interventions respectifs. Le service vient donc d'être interrompu, au détriment de 25 familles, qui bénéficiaient d'un programme éducatif individualisé à domicile, permettant à l'enfant d'élargir ses compétences, d'accéder à la meilleure autonomie possible, et de donner le répit indispensable aux parents. Cette situation pose la question des financements alloués à la prise en charge de l'autisme, notamment les programmes d'expérimentation de nouveaux modèles. Pour permettre aux acteurs de terrain de poursuivre leur action, il lui demande donc les mesures qu'il entend prendre dans les prochaines semaines.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131251

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2012, page 2532

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)